

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 novembre 2018
--

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 5 novembre 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Anabel Vachon - District No 2 est absente.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 1^{er} octobre 2018
4. Dossiers en cours
 - 4.1 Réponses aux demandes en suspens
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - octobre 2018
 - 5.2 Autorisation signature - Bail CVT
 - 5.3 Amendement résolution - Maire suppléant
 - 5.4 Résolution - Compteurs d'eau
 - 5.5 Résolutions - Tornade du 29 août 2018 à Saint-Julien
 - 5.5.1 Résolution d'appui aux contribuables sinistrés à la suite de la tornade du 29 août 2018
 - 5.5.2 Résolution - Plan spécial
 - 5.6 Nomination - Direction générale
 - 5.7 Banque d'heures - Marc-André Paré, consultant
6. CORRESPONDANCE

7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Amendement résolution - Accompagnement Commission Municipale du Québec
 - 7.2 Autorisation achat de matériel portatif de son et d'éclairage
 - 7.3 Permis de réunion - Classique Rendez-vous hockey senior
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Acceptation soumission - Sel à glace 2018-2019
 - 8.2 Demande d'aide financière au programme PRIMEAU
 - 8.3 Nomination d'un élu responsable des travaux publics
 - 8.4 Congrès CERIU - Directeur des travaux publics
9. URBANISME
 - 9.1 Règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6
 - 9.1.1 Avis de motion
 - 9.1.2 Adoption du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6
 - 9.2 Règlement numéro 2018-RM-SQ-8
 - 9.2.1 Avis de motion
 - 9.2.2 Adoption du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-8
10. INCENDIE
 - 10.1 Autorisation pour signature entente entraide incendie - SSI Haute-Beauce
 - 10.2 Résolution - Formation des pompiers 2019
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. PROCHAINE SÉANCE
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

18-11-7238

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 1^{er} octobre 2018

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 1^{er} octobre 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 1^{er} octobre 2018.

18-11-7239

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Mme Josée Saint-Pierre nous entretient sur :

- La prochaine rencontre de négociation pour la convention collective aura lieu le 20 novembre.
- Lors de cette séance il y aura nomination de madame Manon Vachon à titre de directrice générale. Cette nomination fut discutée avec le consultant en ressources humaines.
- Il y a présentement une évaluation des postes de travail et de la structure administrative.

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

- Comité d'embellissement : Lors d'une rencontre, le Ministère des Transports nous ont présenté leurs exigences concernant le talus de la route 112.
- Chambre de commerce : aucune rencontre ce mois-ci.
- Aréna : le lancement de la saison a finalement eu lieu le 13 octobre dernier. Félicitations à Marc-André pour la fête d'halloween. Invitation le 23 novembre pour le match du Junior, il y aura une remise d'une contribution financière importante du Comité Aréna.

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Incendie : 7 appels en octobre
- ÉcoCentre : Projet en branle, ouverture au printemps 2019 si possible

M. François Baril nous fait un suivi :

- A participé au Colloque sur la Lutte à la pauvreté et a partagé avec les membres du conseil le document des faits saillants de la recherche, mentionnant différents outils et plusieurs pistes pour lutter contre la pauvreté.
- Le 30 octobre a eu lieu une rencontre sur la transformation des églises, soirée d'information et d'échanges.
- Le 8 novembre rencontre du c.a. transitoire des Appalaches (état de situation concernant le regroupement des OMH)

Monsieur Kaven Mathieu nous entretien sur :

- Félicitations à monsieur Alain Laflamme qui a été élu conseiller du district #4.
- Lors d'un voyage à Ottawa le 30 octobre dernier, plusieurs dossiers ont été abordés, notamment le cannabis, les principaux dossiers régionaux, etc.
- Rencontre avec DEC Canada, préoccupations au niveau du Fonds de 50 millions pour la MRC

- Projet de la 10^e Avenue, certains programmes pourraient nous donner droit à des subventions de 93 %.

4.1 Réponses aux demandes en suspens

Aucun suivi relativement à des questions précédentes.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - Octobre 2018

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'octobre 2018 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 423 751,02 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs au montant de 378 025,06 \$. Un montant de 45 725,96 \$ pour les prélèvements de salaires d'octobre est également approuvé. Le paiement de 170 876,59 \$ à Giroux Lessard est accepté, conditionnel à l'approbation du directeur des travaux publics certifiant que les travaux ont été complétés

18-11-7240

ADOPTÉ

5.2 Autorisation signature - Bail CVT

Signature de baux commerciaux - Centre de valorisation technique (CVT)

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du Centre de Valorisation Technique (ci-après nommé « CVT ») situé dans le Parc Industriel d'East Broughton.

ATTENDU QUE la Municipalité a signé avec le Fonds de développement populaire d'East Broughton Inc. (ci-après nommé « le Fonds ») une convention de gestion du CVT en date du 6 octobre 2017.

ATTENDU QUE selon les termes de cette convention, le Fonds entreprend les démarches pour trouver des locataires et fait préparer des projets de baux commerciaux afin de les soumettre à la Municipalité pour approbation.

ATTENDU QUE l'intervention de la Municipalité sera requise pour la signature de tous les baux commerciaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que :

1) Le Municipalité exige les projets de baux commerciaux dans un délai raisonnable avant la signature de ceux-ci.

2) Chaque bail commercial devra être consenti selon les mêmes termes et conditions à savoir :

- un loyer de 5\$ du pied carré;
- l'électricité, le chauffage et le gaz naturel seront à la charge des locataires;
- les frais de déneigement seront réparti entre les locataires;

- et, notamment, les droits et obligations des locataires devront être les mêmes, sans égard à l'identité des locataires, le tout en conformité avec les exigences de Développement Économique Canada (DEC)

3) La Municipalité, après analyse des projets de baux commerciaux, à sa satisfaction et en conformité avec les ententes établies dans la convention de gestion, signera lesdits baux commerciaux avec les locataires choisis.

4) Le maire et la directrice générale sont par les présentes autorisés à signer lesdits baux commerciaux ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour parfaire la présente résolution.

5) La présente résolution demeurera valide pour tous les baux à signer relatifs au présent Centre de valorisation technique.

18-11-7241

ADOPTÉ

5.3 Amendement résolution - Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution 17-11-7028 afin de nommer monsieur François Baril à titre de maire suppléant pour toute la durée de son mandat à titre de conseiller du district numéro 6.

18-11-7242

ADOPTÉ

5.4 Résolution - Compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également installer des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel (Industries commerces institutions, mixtes ciblés et immeubles municipaux) ainsi qu'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel.

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité d'East Broughton s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2019 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - Soumission de l'appel d'offre
 - Octroi du contrat
 - Calendrier mensuel d'installation des compteurs

18-11-7243

ADOPTÉ

5.5 Résolutions - Tornado du 29 août 2018 à Saint-Julien

La municipalité de Saint-Julien demande l'appui des municipalités de la MRC des Appalaches suite à la tornade qui a eu lieu sur leur territoire le 29 août dernier.

5.5.1 Résolution d'appui aux contribuables sinistrés à la suite de la tornade du 29 août 2018

Attendu le passage d'une tornade le 29 août 2018 dernier sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Julien;

Attendu que plusieurs contribuables ont subi d'importants dommages à leur propriété;

Attendu que le conseil municipal d'East Broughton désire appuyer les contribuables dans leurs démarches afin d'obtenir une aide financière pour leurs nombreuses pertes;

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton appuie les contribuables sinistrés de Saint-Julien dans leurs démarches auprès des différentes instances afin d'obtenir une aide financière pour leurs nombreux dommages.

18-11-7244

ADOPTÉ

5.5.2 Résolution - Plan spécial

PLAN SPÉCIAL POUR LA RÉCUPÉRATION DES BOIS ENDOMMAGÉS ET POUR LA REMISE EN PRODUCTION DES SUPERFICIES TOUCHÉES, SUITE AU PASSAGE D'UNE TORNADE

À SAINT-JULIEN, LE 29 AOÛT 2018

ATTENDU QUE le passage d'une tornade dans la municipalité de Saint-Julien a occasionné de lourds dommages à des propriétés forestières qui sont situées à cet endroit;

ATTENDU QUE l'évaluation aérienne des dégâts démontre que 265 hectares de forêt ont été dévastés;

ATTENDU QUE les opérations de récupération des bois seront difficiles et coûteuses puisque les arbres sont en majorité cassés, renversés et enchevêtrés;

ATTENDU QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière ne dispose pas des budgets nécessaires pour le financement des travaux de récupération et de remise en production des peuplements forestiers endommagés;

ATTENDU QUE des superficies affectées par la tornade devront faire l'objet de travaux de remise en production par le reboisement pour qu'elles redeviennent rapidement productives;

ATTENDU QUE plus de 32 000 mètres cubes de bois (soit 900 voyages de bois) sont en perdition et risquent de ne plus être récupérables, à court terme, pour les usines de transformation de la région, ce qui représente plus de 1,8 M\$ en valeur de bois au chemin du producteur et à environ 19,2 M\$ en retombées économiques régionales;

ATTENDU QUE le caractère exceptionnel de cette situation mérite une action tout aussi exceptionnelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la mise en place, suite au passage d'une tornade à Saint-Julien le 29 août dernier, d'un plan spécial pour la récupération des bois endommagés et pour la remise en production des superficies touchées.

Il est également unanimement résolu de demander un budget additionnel de 220 000 \$ au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, respectivement, pour 2019, 2020 et 2021.

Que la présente résolution soit transmise à :

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, section régionale;
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;
- Aménagement forestier coopératif de Wolfe;
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac;

5.6 Nomination - Direction générale

Attendu que madame Manon Vachon occupe le poste de secrétaire trésorière adjointe;

Attendu que madame Vachon occupe le poste de directrice générale adjointe depuis 28 ans au sein de la municipalité;

Attendu que madame Vachon occupe le poste de direction générale en remplacement depuis 2016 ;

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Manon Vachon au poste de directrice générale et secrétaire trésorière.

18-11-7246

ADOPTÉ

5.7 Banque d'heures - Marc-André Paré, consultant

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler la banque d'heures avec le consultant en ressources humaines, Marc-André Paré pour une banque de 100 heures, au montant de 6 000 \$ plus taxes.

18-11-7247

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Le comité de l'album des finissants 2018-2019 de la Polyvalente de Thetford sollicite notre participation à titre de commanditaire.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) nous envoie une demande d'adhésion.

Les Fleurons du Québec nous font parvenir nos résultats pour la classification 2018 ainsi qu'une invitation au gala de dévoilement qui aura lieu le 15 novembre prochain à Drummondville.

La FQM nous fait parvenir une lettre qu'ils ont acheminé à la nouvelle vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique concernant la contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Amendement résolution - Accompagnement Commission Municipale du Québec

ATTENDU les rencontres entre les représentants des conseils municipaux de EB et SCJ ;

ATTENDU le désir d'en venir à une entente pour le service des loisirs et de la culture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Josée St-Pierre d'amender la résolution 17-07-6948 pour modifier le libellé spécifiant que nous demandons l'accompagnement de la Commission Municipale du Québec pour en venir à une entente intermunicipale dans le dossier du service des loisirs et de la culture avec la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

18-11-7248

ADOPTÉ

7.2 Autorisation achat de matériel portatif de son et d'éclairage

Ce point sera discuté ultérieurement.

7.3 Permis de réunion - Classique Rendez-vous hockey senior

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton entérine la signature de la directrice générale adjointe sur la demande de permis de réunion pour la tenue de la Classique Rendez-vous hockey senior qui aura lieu du 9 au 11 novembre prochain.

18-11-7249

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation soumission - Sel à glace 2018-2019

ATTENDU les soumissions reçues pour le sel à glace 2018-2019;

Compass Minerals	104,09 \$/tonne
Sel Warwick	124,00 \$/tonne
Sebci	127,78 \$/tonne

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Compass Minerals à 104,09 \$ la tonne, plus taxes.

18-11-7250

ADOPTÉ

8.2 Demande d'aide financière au programme PRIMEAU

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

18-11-7251

ADOPTÉ

8.3 Nomination d'un élu responsable des travaux publics

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la conseillère Josée St-Pierre responsable des travaux publics.

18-11-7252

ADOPTÉ

8.4 Congrès CERIU - INFRA 2018

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à assister au Congrès INFRA 2018 de CERIU qui se tiendra du 19 au 21 novembre prochain. Le coût de l'inscription, incluant l'adhésion annuelle, est de 894,50 \$ taxes incluses. Toutes les dépenses inhérentes seront remboursées.

18-11-7253

ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6

9.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Marco Bernard que le Conseil municipal apportera un amendement afin de modifier le règlement numéro 2017-RM-SQ-5-6.

18-11-7254

ADOPTÉ

9.1.2 Adoption du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-RM-SQ-5-6

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité d'East Broughton;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6, qui vient abroger le règlement 2017-RM-SQ-5-6, soit adopté.

18-11-7255

ADOPTÉ

Une version complète du projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

9.2 Règlement numéro 2018-RM-SQ-8

9.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur François Baril que le Conseil municipal adoptera un projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-8.

18-11-7256

ADOPTÉ

9.2.2 Adoption du projet de règlement 2018-RM-SQ-8

RÈGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS ET APPLICABLE PAR LE SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C -47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu que le projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-8 soit adopté.

18-11-7257

ADOPTÉ

Une version complète du projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

10. INCENDIE

10.1 Autorisation pour signature entente entraide incendie - SSI Haute-Beauce

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale

adjointe à signer la convention d'entente d'entraide intermunicipale avec le service de sécurité incendie de la Haute-Beauce.

18-11-7258

ADOPTÉ

10.2 Résolution - Formation des pompiers 2019

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité d'East Broughton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité d'East Broughton prévoit la formation de deux(2) pompiers pour la formation Pompier 1, de quatre(4) pompiers pour la formation Opérateur d'autopompe, de quatre(4) pompiers pour la formation Opérateur de véhicule d'élévation, de huit(8) pompiers pour la formation désincarcération et de huit(8) pompiers pour la formation gaz inflammable de Énergir au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la

18-11-7259

Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Réparations à effectuer par l'entrepreneur sur la rue Pelletier
- Dossier de la mine : les audiences sont commencées, on parle d'un règlement pour avril 2019
- Niveau d'endettement par propriétaire (par payeur de taxes), une copie est remise à chaque élu
- ÉcoCentre : projet qui pourrait se concrétiser en 2019
- Déneigement des trottoirs
- Adoption du prochain budget
- Application des règlements
- Compteurs d'eau

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 3 décembre à 19 h 30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 22.

18-11-7260

ADOPTÉ

Kaven Mathieu, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière